

États financiers de

**BUREAU DU CONSEILLER  
SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE**

Exercice clos le 31 mars 2018

## DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction du Bureau du conseiller sénatorial en éthique est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relatifs à l'exercice financier clos le 31 mars 2018. Ces états financiers sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement conformément aux règlements prescrits et respectent les autorisations du Parlement.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; et en établissant des programmes de communication favorisant une compréhension suffisante des règlements, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Ces états financiers ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.



---

Me Pierre Legault  
Conseiller sénatorial en éthique et dirigeant  
principal des finances



---

Nathalie Charpentier, CPA, CGA  
Adjointe au dirigeant principal des finances

Le 18 septembre 2018



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseiller sénatorial en éthique du  
Bureau du conseiller sénatorial en éthique

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Bureau du conseiller sénatorial en éthique, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats et de la situation financière nette, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Bureau du conseiller sénatorial en éthique au 31 mars 2018 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Autres questions*

Les états financiers de Bureau du conseiller sénatorial en éthique au 31 mars 2017 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, qui ont exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 28 juin 2017.

*KPMG S.R.L. / SENC.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 18 septembre 2018

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

---

	Page
État de la situation financière .....	1
État des résultats et de la situation financière nette .....	2
État des flux de trésorerie.....	3
Notes afférentes aux états financiers .....	4

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	89 219 \$	87 061 \$
Débiteurs et avances (note 6)	19 751	35 727
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>108 970</b>	<b>122 788</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	104 065	117 883
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	32 237	9 861
<b>Total des passifs</b>	<b>136 302</b>	<b>127 744</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(27 332)</b>	<b>(4 956)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 8)	16 860	23 218
Charges payées d'avance	—	3 708
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>16 860</b>	<b>26 926</b>
<b>Situation financière nette</b>	<b>(10 472)\$</b>	<b>21 970 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

État des résultats et de la situation financière nette

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	Budget 2018	2018	2017
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		1 010 031 \$	925 674 \$
Variation du montant à recevoir du Trésor		2 158	(6 898)
Services fournis gratuitement par des ministères fédéraux (note 5)		179 527	199 438
		1 191 716	1 118 214
Charges			
Salaires et avantages sociaux	847 627 \$	893 360	748 796
Services professionnels et spéciaux	325 000	188 118	197 056
Installations	117 702	117 702	117 702
Services publics, matériel et fournitures	7 500	8 729	8 125
Loyer, réparation et entretien	12 000	604	7 357
Impression et communication	15 000	4 092	5 081
Déplacements	19 000	5 195	1 427
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	6 358	6 358	—
	1 350 187	1 224 158	1 085 544
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement		(32 442)	32 670
Situation financière nette - début de l'exercice		21 970	(10 700)
Situation financière nette - fin de l'exercice	\$	(10 472)\$	21 970 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	(1 224 158)\$	(1 085 544)\$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles	6 358	–
Services fournis gratuitement par des ministères fédéraux	179 527	199 438
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs et avances	15 976	(6 573)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(13 818)	(555)
Augmentation (diminution) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	22 376	(9 222)
Diminution des charges payées d'avance	3 708	–
	(1 010 031)	(902 456)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(23 218)
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(1 010 031)\$	(925 674)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

---

## 1. Autorité et objectifs

Le Bureau du conseiller sénatorial en éthique (le «Bureau») a été créé par la Loi sur le Parlement du Canada et certaines lois en conséquence. Son mandat consiste à administrer et interpréter le Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs adopté par le Sénat le 18 mai 2005 et modifié en 2008, 2012 et 2014.

Le mandat du conseiller sénatorial en éthique comporte cinq grands domaines: avis et conseils, processus de déclaration annuelle, enquêtes, communication et information et administration du Bureau.

Pour les besoins des présents états financiers, toutes les activités mentionnées ci-dessus sont comprises dans les activités du Bureau.

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, dont les suivantes qui sont les plus importantes :

### a) Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

### b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés du Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement du Canada.

### c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

---

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite):

### d) Comptes débiteurs et avances

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

### e) Charges

Les charges sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice:

- i) Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi;
- ii) Les services fournis gratuitement par des ministères fédéraux pour les installations; les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges à leur coût estimatif.

### f) Avantages sociaux futurs:

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique [le «Régime»], qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les prestations de retraite ne figurant pas à l'état de la situation financière du Bureau, car la responsabilité revient au gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au Régime sont passées en charge à titre de salaires et avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau envers le Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Bureau n'est pas tenu de contribuer pour les pertes actuarielles du Régime. Les pertes et les gains actuariels ne sont pas enregistrés dans les livres du Bureau, car ils sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

### g) Immobilisations corporelles:

Toutes les immobilisations corporelles ayant un coût initial de 2 000 \$ et plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Bureau amortit les immobilisations corporelles selon une méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

---

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite):

### h) Emploi d'estimations

La préparation de ces états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

### i) Modifications comptables

Le 1er avril 2017, le Bureau du conseiller sénatorial en éthique a adopté les normes comptables canadiennes suivantes pour le secteur public : SP 2200 – Information relative aux apparentés, SP 3420 – Opérations interentités, SP 3210 – Actifs, SP 3320 – Actifs éventuels et SP 3380 – Droits contractuels.

L'adoption de ces normes n'a pas entraîné de changement de méthode comptable pour le Bureau du conseiller sénatorial en éthique et n'a pas entraîné d'ajustement des états financiers au 1er avril 2017.

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

## 3. Autorisations parlementaires

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans l'exercice précédent, courant ou futur. Ainsi, les résultats nets du Bureau diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

- a) Rapprochement du coût de fonctionnement net aux autorisations parlementaires de l'exercice en cours

	2018	2017
Total des charges et du coût de fonctionnement net	1 224 158 \$	1 085 544 \$
Ajustement pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais pas sur les autorisations:		
Déduire services fournis gratuitement par des ministères fédéraux	(179 527)	(199 438)
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(15 976)	6 573
Diminution des créditeurs et charges à payer	13 818	555
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(22 376)	9 222
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	(6 358)	–
	1 013 739	902 456
Ajustement pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais plutôt sur les autorisations:		
Augmentation des charges payées d'avance	(3 708)	–
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	23 218
	(3 708)	23 218
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 010 031 \$	925 674 \$

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

## 3. Autorisations parlementaires (suite)

b) Autorisations fournies et utilisées

	2018	2017
Crédit 20 - dépenses de fonctionnement	1 120 500 \$	1 059 500 \$
Montants législatifs pour les avantages sociaux des employés	111 627	80 978
	1 232 127	1 140 478
Moins autorisations périmées - fonctionnement	(222 096)	(214 804)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 010 031 \$	925 674 \$

## 4. Avantages sociaux futurs

Les employés du Bureau participent au Régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à une pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

Autant les employés que le Bureau versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2018, les charges s'élèvent à 63 084 \$ (56 417 \$ en 2017), soit environ 1,4 fois (1,4 fois en 2017) les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relativement au Régime se limite aux cotisations versées. Les pertes et les gains actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

## 5. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficience, d'efficacité et de prestation économique des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau.

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

## 5. Opérations entre apparentés (suite)

### a) Services fournis gratuitement par des ministères fédéraux

Certains services sont considérés comme faisant partie intégrante du fonctionnement normal, car ils ne sont pas toujours fournis gratuitement à tous les ministères. Ces services incluent les installations et certains avantages sociaux. Les coûts de ces services ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau :

	2018	2017
Installations	117 702 \$	117 702 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et dentaires	61 825	54 933
Services professionnels	–	26 803
	179 527 \$	199 438 \$

### b) Autres opérations entre apparentés

Le Sénat du Canada fournit des services (sur une base de recouvrement des coûts) et achète des biens et des services au nom du Bureau. Le coût de ces biens et de ces services est inclus dans les présents états financiers. Le coût des services fournis par le Sénat du Canada au Bureau s'élevait à 50 397 \$ (36 657 \$ en 2017).

Le tableau ci-après illustre les montants des comptes créditeurs et débiteurs auprès des autres ministères, organismes et sociétés d'État :

	2018	2017
Débiteurs	19 501 \$	35 477 \$
Créditeurs	21 428	11 892

## 6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente de l'information sur les débiteurs et les avances du Bureau :

	2018	2017
Débiteurs - autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement	19 501 \$	35 477 \$
Avances	250	250
	19 751 \$	35 727 \$

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

## 7. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant présente de l'information sur les crédoiteurs et les charges à payer du Bureau:

	2018	2017
Crédoiteurs - autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement	21 428 \$	11 892 \$
Crédoiteurs - entités externes	11 690	48 055
	33 118	59 947
Charges à payer	70 947	57 936
	104 065 \$	117 883 \$

## 8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur comptable nette	2017 Valeur comptable nette
Matériel informatique	7 562 \$	2 521 \$	5 041 \$	7 562 \$
Améliorations locatives	15 656	3 837	11 819	15 656
	23 218 \$	6 358 \$	16 860 \$	23 218 \$

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2017 se chiffraient respectivement à 23 218 \$ et à néant \$.

## 9. Obligations contractuelles

Le Bureau a des contrats pluriannuels pour ses locaux avec Services publics et Approvisionnement Canada. Ces contrats sont fournis sans frais au Bureau. Le montant estimé pour les prochaines années est comme suit :

2019	114 078 \$
2020	114 078
2021	114 078
2022	9 507
	351 741 \$

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

---

## **10. Informations comparatives**

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.